

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 22 Décembre 2020.

17 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. 15 points ont été adoptés à l'unanimité, et 2 points ont été adoptés à la majorité.

FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE

1⇒ Pacte de Gouvernance : 1^{ère} étape du processus d'adoption.

Les élus ont validé le projet de pacte de gouvernance présenté au Conseil Communautaire, préalablement à son adoption par les conseils municipaux des communes membres.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

2⇒ Délibération portant création des emplois de remplacements de titulaires absents, emplois saisonniers et emplois occasionnels. Exercice 2021.

Comme chaque année, les conseillers communautaires ont adopté cette délibération fixant le nombre d'emplois concernés pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité.

3⇒ Assurance statutaire du personnel. Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la FPT de la Haute-Vienne.

En ce qui concerne l'assurance du personnel communautaire, les élus ont choisi d'adhérer au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion de la FPT de la Haute-Vienne.

Adopté à l'unanimité.

4⇒ Mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021 de l'Indemnité Horaire de Travail de Nuit (IHTN).

Cette indemnité qui ne concerne que quelques catégories d'agents communautaires a été adoptée pour une mise en place effective à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

5⇒ Approbation du PLU de la commune de Saint-Mathieu.

Les élus ont adopté le PLU de la Commune de Saint-Mathieu tel qu'il résulte de l'enquête publique. Le dossier doit maintenant être validé par la Préfecture de la Haute-Vienne qui dispose d'un mois pour cela.

Adopté à l'unanimité (29 pour ; 3 abstentions : messieurs VIROULET, HACHIN, SUET)

ORDURES MENAGERES

6⇒ Redevance « Ordures Ménagères » exercice 2021.

Les conseillers communautaires ont adopté les tarifs de la redevance « Ordures ménagères » applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 suite au passage à la redevance incitative sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, et à la nécessité d'uniformiser ces tarifs sur la période fixée par les textes en vigueur.

Adopté à la majorité (19 pour ; 3 abstentions : madame CHABOT, messieurs CHAULET et SEYER ; 10 contre : madame THOMAS, messieurs PATAUD, MAYNARD, VIGNERIE, DURIS, GRANCOING, VARACHAUD Pierre, SUET, HACHIN, madame GERMOND).

INTERCOMMUNALITE

7⇒ Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Ouest Limousin auprès de la Commission Consultative Mixte Paritaire de l'Energie placée auprès du SEHV.

Les membres du Conseil Communautaire ont choisi de désigner monsieur MAZEAUD Hervé pour représenter la Communauté de Communes Ouest Limousin au sein de la CCPE placée auprès du SEHV.

Adopté à l'unanimité.

8⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Président du Syndicat Mixte « Charente e Limousin » : convention de partenariat dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Dans le cadre de l'élaboration du futur SCoT, une convention de partenariat a été mise en place pour la déclinaison opérationnelle du partenariat entre les 3 communautés de communes membres et le syndicat mixte porteur du SCoT.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE SPORTIVE

9⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention au titre des CDDI auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne : chemins de trail de Saint-Mathieu.

Cette autorisation de dépôt d'un dossier de demande de subvention s'inscrit dans la poursuite du développement de la politique sportive mise en place par la Communauté de Communes, et en particulier du développement des sports de plein air.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

10⇒ Mise en œuvre de la prescription comptable : dossier BLMH Isolation.

La mise en œuvre de cette mesure découlant de la Loi du 31 décembre 1968 permet de conserver des sommes versées au titre d'une retenue de garantie pour un marché passé en 2010.

Adopté à l'unanimité.

11⇒ Octroi d'une subvention à la Fédération départementale de la Chasse dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine.

Les élus ont choisi de verser une subvention à la Fédération Départementale de la Chasse dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine, et en particulier des frais liés à l'élimination des carcasses des animaux.

Adopté à l'unanimité (28 pour ; 4 abstentions : madame Thomas, messieurs HACHIN, SUET, DAUCHAR).

12⇒ Admission en non-valeur et en créances éteintes. Budget Communautaire Principal et Budget Annexe « ordures Ménagères » exercice 2020.

Suite à la demande présentée par monsieur le Trésorier principal de Rochechouart, les conseillers communautaires ont choisi d'admettre en non-valeur et en créances éteintes, un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Adopté à la majorité (26 pour ; 5 abstentions : mesdames THOMAS, LEFORT, messieurs DARFEUILLES Charles-Antoine, GIBAUD, VILARD ; 1 contre : monsieur MAYNARD).

13⇒ Reprise sur provision.

Afin de se prémunir d'éventuels loyers impayés, le Conseil Communautaire avait choisi, en 2018, de provisionner les sommes correspondantes. A ce jour, il convenait de reprendre cette provision, puisque toutes les voies de droit nécessaires au recouvrement de ces loyers sont restées infructueuses.

Adopté à l'unanimité.

14⇒ Décision Modificative n°2020-01. Budget Communautaire principal exercice 2020.

Les élus communautaires ont adopté cette dernière modification du Budget Communautaire Principal de l'année 2020 entérinant les derniers ajustements du document.

Adopté à l'unanimité.

15⇒ Décision Modificative n°2020-01. Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2020.

Les élus communautaires ont adopté cette dernière modification du Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'année 2020 entérinant les derniers ajustements du document.

Adopté à l'unanimité.

16⇒ Décision Modificative n°2020-01. Budget Annexe « SPANC » exercice 2020.

Les élus communautaires ont adopté cette dernière modification du Budget Annexe « SPANC » de l'année 2020 entérinant les derniers ajustements du document.

Adopté à l'unanimité.

17⇒ Ouvertures de crédits d'investissement. Budget Communautaire Principal et Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC » exercice 2021.

Préalablement au vote des budgets de l'exercice 2021, les conseillers communautaires ont choisi de procéder à des ouvertures de crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'année N-1. Cette décision permet à la collectivité de pouvoir procéder au règlement de factures d'investissement préalablement au vote du budget de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Clôture de la séance à 23h14.

Le Président,



Christophe GEROUARD

Affiché le

24/12/2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.